

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 décembre 2015 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz Électricité de Grenoble au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 24 juin 2015

Participaient à la séance : Catherine EDWIGE, Yann PADOVA, Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application du décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz Électricité de Grenoble, le 11 décembre 2015, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz Électricité de Grenoble

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz Électricité de Grenoble depuis cette date, estimée par le fournisseur à - 0,23 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 24 juin 2015 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz Électricité de Grenoble.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016 correspond à une baisse de - 0,23 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gaz Électricité de Grenoble est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 24 juin 2015.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 2015

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Un commissaire,

Jean-Pierre SOTURA

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz Électricité de Grenoble**  
**applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base	
Abonnement mensuel en €	4,94 *
Prix du kWh en c€ 1 <sup>ère</sup> tranche (0 à 140 kWh/mois)	7,940*
Prix du kWh en c€ 2 <sup>ème</sup> tranche (au-delà de 140 kWh/mois)	7,461*
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	6,00 *
Prix du kWh en c€	6,608*
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	12,83 *
Prix du kWh en c€	4,438*
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	16,86
Prix du kWh en c€	4,586
Tarif B2S (T2)	
Abonnement mensuel en €	78,80
Prix du kWh d'hiver en c€	4,285
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	3,685
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Tarifs B2S (T3)	
Abonnement mensuel en €	77,73
Prix du kWh d'hiver en c€	4,285
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	3,685
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Forfait Cuisine	
Forfait mensuel en €	6,30

\*Prix auquel s'applique une réduction de 6% pour l'offre famille nombreuse